

Economie, monnaie, environnement, énergie, agriculture et industrie

Résolution n°23/1

Pour une Union énergétique renforcée

Résolution 23/1, adoptée par le Conseil d'administration des Jeunes Européens - France le 26 mars 2023 à Paris.

Préambule sur l'état des lieux de l'Union énergétique et la nécessité de renforcer l'avenir énergétique de l'UE

Rappelant l'élaboration d'une politique générale de l'énergie permise par le livre vert de la Commission européenne le 8 mars 2006¹ et appréhendant :

- 1/ La sécurité énergétique;
- 2/ La protection environnementale;
- 3/ La compétitivité.

Il est toutefois à noter que l'accès à l'énergie est différent d'un pays européen à un autre. L'Union européenne a pris un rôle prépondérant dans l'adaptation des modes de consommation et se veut être le continent de la sobriété. (Axe 1)

Les JE-France reconnaissent la fin de l'abondance en matière d'énergie². La littérature scientifique s'accorde pour dire que les prix de l'énergie devraient rester de façon pérenne plus importants que les décennies précédentes concernant l'énergie produite à partir des énergies fossiles. D'autre part, la fin de l'abondance énergétique se justifie par une pression climatique plus importante qui nous oblige à une utilisation raisonnée et durable de l'énergie.

Les Jeunes Européens prennent acte du fait que l'Union européenne et l'ensemble des acteurs s'inscrivent dans un changement de paradigme pour permettre une

¹ <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2006:0105:FIN:FR:PDF>

² La fin de l'abondance; l'économie dans un monde post-pétrole. John Michael Greer

Economie, monnaie, environnement, énergie, agriculture et industrie

Résolution n°23/1

énergie accessible et décarbonée; pour autant, nous souhaitons remettre en questions certains axes de ce changement.

Conscient des fortes dépendances énergétiques des pays européens vis-à-vis de la Russie, et d'autres territoires (Organisation des pays exportateurs de pétrole par exemple), l'Union européenne doit devenir plus indépendante dans son approvisionnement énergétique. (Axe 2)

Il est donc pertinent de rappeler l'engagement pris par l'Europe en matière environnementale avec la mise en place du Green Deal et des objectifs de neutralité carbone : la stratégie du New Green Deal (18 milliards d'euros) , la neutralité climatique d'ici 2050, le paquet ajustement de l'objectif "fit for 55" (réduction d'émission de gaz à effet de serre d'au moins 55% d'ici 2030) présenté le 14 juillet 2021 comprenant notamment des aspect sur l'efficacité énergétique, l'action pour le climat. Ces mesures répondent à une urgence qui frappe non seulement l'Europe mais également le reste de la planète. (Axe 3)

Pour éviter les crises qui peuvent toucher notre continent; comme celle qui a été provoquée suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, il est important de réguler le marché de l'énergie afin d'empêcher la volatilité des prix et éviter l'inflation. (Axe 5)

L'Europe fait sens pour l'énergie, de sorte que la géographie de l'Europe fait indéniablement que certains pays se retrouvent en périphérie (Espagne, Grèce, Portugal) du réseau électrique et d'autres en son centre (Allemagne, France, Autriche). L'Union européenne doit se doter d'un réseau interconnecté performant pour assurer un transport de l'énergie sur l'ensemble du continent. De telle manière que le risque de forte tension sur le système ou même de "breakdown" peuvent être facilement être compensés entre pays grâce aux réseaux électriques européens.

Le renforcement de l'union énergétique passe par ailleurs par des investissements massifs dans les énergies renouvelables afin de répondre aux objectifs du Green Deal. Le développement des infrastructures énergétiques est avant tout un développement des énergies renouvelables (Axe 4).

Economie, monnaie, environnement, énergie, agriculture et industrie

Résolution n°23/1

Axe 1: Décupler les efforts en faveur d'une sobriété énergétique européenne

Article 1 : Accompagner un changement vertueux de la consommation énergétique des citoyens européens par la pédagogie, une communication claire, un idéal de justice et la démocratie participative

a) Repenser une nouvelle stratégie de sensibilisation

Considérant que la mise en place d'une culture de la transition énergétique est la première étape pour atteindre la sobriété énergétique et que les actions de sensibilisation afin de lutter contre la surconsommation énergétique se sont révélées jusqu'à maintenant insuffisantes auprès de la population et inégalement répartie au sein de l'UE ;

Les JE France appellent à repenser une nouvelle stratégie de sensibilisation qui sera lancée par l'Union européenne et qui sera donc introduite au sein de tous les pays de l'UE, de manière à instituer une culture de la transition énergétique commune.

En raison de l'urgence de la situation climatique, nous appelons à ce que cette stratégie soit:

- Mise en place le plus rapidement possible et qu'elle soit obligatoire dans les structures publiques et éducatives ;
- Accessible à tous, c'est-à-dire pédagogiquement adaptée à chaque public et diffusée via différents moyens de communication.

b) Promouvoir la démocratie participative

Sachant qu'une stratégie de sensibilisation n'est efficace que sur le long terme, cette dernière devra certes être accompagnée par des mesures de réglementation mais aussi par une participation accrue de la société civile dans le processus de décision.

Economie, monnaie, environnement, énergie, agriculture et industrie

Résolution n°23/1

Les JE France plaident donc pour un renforcement de la démocratie participative à l'échelle locale, nationale, européenne et sans oublier les régions transfrontalières.

Article 2: Renforcer les efforts en matière de rénovation énergétique et assurer l'accès en énergie à tous

Rappelant que l'immobilier est responsable de 40 %³ de la consommation énergétique de l'Union européenne, la nécessité de réduire la consommation énergétique et l'augmentation de l'efficacité énergétique des bâtiments afin d'atteindre la neutralité carbone ;

Se félicitant toutefois que 37 % du montant du plan Next Generation EU soit consacré aux questions environnementales et climatiques.

Les Jeunes européens - France appellent à :

- Ce qu'une partie plus importante du plan de Next Generation EU soit consacré aux questions environnementales et climatiques, et donc à la rénovation énergétique ;
- Ce que les aides aux rénovations énergétiques permettent à l'ensemble des acteurs européens du logement de financer des travaux de rénovation thermique à moindre coût et accessibles à tous ;

Mais exigent également :

- L'accessibilité de ces aides à tous les acteurs, dans le secteur public comme privé, notamment pour les petites et moyennes entreprises, mais aussi pour les ménages ;
- L'augmentation des aides à la rénovation pour les ménages les plus démunis, premiers concernés par le manque d'isolation thermique des bâtiments.

³ https://www.unepfi.org/fileadmin/documents/IntegratingClimateRisksInRealEstate_fr.pdf

Economie, monnaie, environnement, énergie, agriculture et industrie

Résolution n°23/1

Article 3 : S'appuyer sur le réaménagement urbain comme facteur de sobriété énergétique

Partant du constat que 70% de la population dans l'UE évolue majoritairement dans des zones urbaines, il apparaît nécessaire de reconsidérer le milieu urbain et son utilisation. Le réaménagement urbain permettrait de surcroît une diminution de notre consommation d'énergie.

Ainsi, les Jeunes Européens - France appellent à :

- Un verdissement des villes afin de lutter contre le phénomène des îlots de chaleur via une augmentation à 10% de la couverture boisée par commune, de 25% de la couverture boisée dans les EPCI de plus de 250 000 habitants.
- Dans la continuité d'une nécessité de sobriété énergétique, les pouvoirs publics doivent mettre en œuvre des politiques ouvrant à la possibilité de mettre en place la ville du quart d'heure (modèle idéal d'une ville où tous les services essentiels sont à une distance d'un quart d'heure à pied ou à vélo).

Axe 2: Lutte contre les dépendances énergétiques de l'UE

Article 4 : Diversifier nos fournisseurs en énergie, mais pas à n'importe quel prix !

Reconnaissant le rôle important de la démocratie et des valeurs que défend l'Europe.

Les Jeunes Européens - France appellent à ce que l'UE commerce avec des pays qui respectent les valeurs qui sont défendues dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE et la Convention européenne des droits de l'Homme:

- A moyen terme, afin d'importer de l'énergies fossiles le temps de réaliser sa transition énergétique ;

Economie, monnaie, environnement, énergie, agriculture et industrie

Résolution n°23/1

- A moyen et long terme, afin d'importer de l'énergie renouvelable depuis ces pays tant que ceux-ci respectent les clauses miroirs ou toutes les autres valeurs fondamentales européennes.

Article 5 : Renforcer massivement la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique européen

Rappelant l'ambition accrue du Pacte vert pour l'Europe, qui prévoit les objectifs suivants pour 2030 :

- De porter la part des énergies renouvelables à 40 % de la consommation totale d'énergie de l'UE (contre 32 % précédemment) ;
- D'améliorer l'efficacité énergétique de 36 % (consommation d'énergie finale) et de 39 % (consommation d'énergie primaire) par rapport aux projections de 2007 concernant les niveaux de consommation sans mesures d'efficacité énergétique (contre 32,5 %).

Les Jeunes Européens appellent à ce que les États membres fournissent un effort accru et atteignent ou surpassent les objectifs fixés en matière climatique et énergétique et d'augmenter drastiquement leur part des énergies renouvelables dans leurs mix énergétiques ;

Nous appelons à la responsabilité collective des Etats membres en matière climatique et environnementale.

Article 6 : Améliorer l'éthique en matière d'importations des métaux rares dans la poursuite de l'objectif de neutralité carbone européenne

Rappelant que les métaux rares sont indispensables à la décarbonation de l'économie européenne. En même temps, ces métaux sont utilisés pour la fabrication des véhicules électriques, des éoliennes [...];

Considérant que les tensions géopolitiques avec la Chine, principal fournisseur de métaux rares de l'Union européenne, présentent un risque de ruptures d'approvisionnement à moyen-terme.

Economie, monnaie, environnement, énergie, agriculture et industrie

Résolution n°23/1

Les Jeunes Européens France appellent la Commission européenne à la mise en oeuvre d'une stratégie ambitieuse de sécurisation de ces approvisionnements selon 2 piliers :

- La négociation de contrats avec un grand nombre de pays, pour sortir du monopole chinois. Ces contrats devront contenir des clauses sociales et environnementales ;
- Le soutien à l'ouverture de mines responsables sur le territoire de l'UE ;

Néanmoins, nous sommes conscients des risques d'exploiter ce genre de mines au sein du continent européen. Si cela doit être fait, ces exploitations devront respecter certaines conditions (sanitaires, environnementales), même si c'est un mal nécessaire pour arriver à la neutralité carbone ;

Nous appelons donc le Parlement européen et les Etats-membres à en débattre publiquement.

Article 7 : Miser sur l'hydrogène vert européen comme une nouvelle alternative aux énergies fossiles

Considérant que l'hydrogène est un vecteur énergétique prometteur, comme substitut aux énergies fossiles, à condition qu'il soit produit à partir d'énergies renouvelables et à des usages spécifiques.

Les Jeunes Européens - France appellent à un développement de l'usage de l'hydrogène vert dans des secteurs ciblés comme l'industrie et la mobilité lourde comme substitut à l'usage des énergies fossiles.

Axe 3: La place fondamentale des énergies renouvelables en Europe

Economie, monnaie, environnement, énergie, agriculture et industrie

Résolution n°23/1

Article 8 : Replacer les citoyens européens au centre des projets en lien avec l'environnement et le climat

Rappelant le rôle des citoyens dans une démocratie moderne. Ces derniers vont moins voter durant les élections, puisqu'ils ont moins confiance dans les institutions de leur pays. Néanmoins, les questions environnementales et climatiques touchent les citoyens de façon quotidienne et les citoyens n'hésitent pas à s'investir et à défendre cette cause.

C'est pour cela que les Jeunes Européens - France appellent à donner la possibilité aux citoyens de s'investir directement dans les projets des énergies renouvelables (investissement, gestion, consommation).

Ainsi, nous conseillons la consultation de la société civile lors de consultations citoyennes nationales, qui porteraient sur tout sujet de cette résolution. Ces consultations citoyennes nationales réuniraient des individus, experts, groupes de recherches et associations de consommateurs, avec qui la coopération est essentielle.

Article 9 : Assurer le respect des règles du Green Deal

Rappelant que la transition vers une économie circulaire et neutre pour le climat constitue l'un des principaux objectifs stratégiques de l'Union, et que cette transition doit se faire de manière juste et adaptée, en tenant compte des spécificités territoriales ;

Constatant l'urgence croissante des défis liés au dérèglement climatique, les règles mises en place par l'Union européenne doivent être respectées par les Etats membres pour garantir les objectifs de neutralité carbone ;

Observant que l'utilisation des fonds européens doit se faire, dans le respect des principes fondateurs et droits fondamentaux de l'Union européenne.

Les Jeunes Européens - France :

Exigent la conditionnalité du versement des prêts et aides européennes au respect :



Economie, monnaie, environnement, énergie, agriculture et industrie

Résolution n°23/1

- d'une part des règles mises en place par l'Union européenne pour garantir les objectifs de neutralité carbone ;
- et d'autre part des principes fondateurs et droits fondamentaux de l'Union européenne ;

Souhaitent la possibilité d'engager la responsabilité d'un Etat pour inaction environnementale par un requérant non privilégié, à savoir les personnes physiques, morales ou régions autonomes. Cette création contentieuse permettrait de soutenir le contrôle de la Commission aux actes européens qui ne seraient pas mis en œuvre au sein des Etats membres par les citoyens eux-mêmes.

Article 10 : Rééquilibrer la production en énergies renouvelables sur tout le continent européen

Relevant que la part de production des énergies renouvelables produites en Europe est déséquilibrée entre les Etats membres, on distingue les pays les plus avancées, à l'instar de la Suède, Finlande, Lettonie (à plus de 50% de leur mix énergétique) et les moins avancées (Irlande, Les Pays-Bas, Hongrie)⁴.

Les Jeunes Européens - France appellent à :

- inciter les entreprises privées, et les Etats membres avancés dans les énergies renouvelables à investir dans les pays moins avancés. Cela favoriserait les bonnes pratiques entre Etats membres et augmenterait la concurrence au sein du marché intérieur ;
- à créer des leaders européens en producteur d'énergie renouvelables qui pourraient faire face à la concurrence internationale sans pour autant constituer une menace au niveau du droit de la concurrence.

Article 11 : Verdier la chaîne de production des éoliennes

⁴ https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Renewable_energy_statistics

Economie, monnaie, environnement, énergie, agriculture et industrie

Résolution n°23/1

Considérant le grand nombre de composants non-recyclables (pales en composites, béton...) et le grand nombre d'éoliennes à recycler dans les prochaines années.

Les Jeunes Européens incitent la Commission européenne et les Etats membres :

- A soutenir l'innovation pour soutenir le développement d'éoliennes avec une meilleure recyclabilité ;
- A renforcer les obligations des opérateurs d'énergie dans le démantèlement des parcs en fin de vie.

Axe 4: une révolution énergétique impensable sans innovations et investissements en la matière

Article 12 : Retirer le gaz du projet de taxonomie verte européenne

Considérant que l'invasion russe de l'Ukraine a bouleversé la vision européenne en termes d'approvisionnement en énergie et de stratégie énergétique globale pour lutter contre le réchauffement climatique, il n'est plus soutenable de garder le gaz dans le projet de loi pour une taxonomie verte ;

Considérant que le projet de taxonomie verte est destiné à encourager dans le secteur énergétique l'investissement vers des solutions durables et écologiques, L'UE ne peut encourager des investissements dits durables dans le domaine énergétique du gaz en raison de son empreinte carbone et de la dépendance extérieure de l'UE en la matière.

Les JE France demandent à ce que la Commission européenne revoit sa proposition de taxonomie verte en y retirant le gaz.

Article 13 : Renforcer davantage le rôle de la BEI, la banque du climat de l'UE



Economie, monnaie, environnement, énergie, agriculture et industrie

Résolution n°23/1

Considérant que la Banque européenne d'investissement (BEI) peut se targuer d'être la "banque écologique de l'UE" et qu'elle a prouvé ces dernières années sa pertinence dans la convergence des économies européennes vers des projets et investissements durables ;

Saluant l'accroissement des moyens et des prérogatives de la BEI tout en soulignant que son potentiel est sous-évalué.

Les Jeunes Européens - France demandent un accroissement supplémentaire de l'autonomie et du budget de la BEI pour accomplir ses missions de décarboner les économies européennes ;

Ainsi qu'à généraliser des mécanismes de solidarité en matière d'investissements verts entre les Etats membres les plus riches et décarbonés et les pays membres les plus pauvres et les moins avancés en termes d'indépendance aux énergies fossiles; par le biais de la BEI ou de d'autres mécanismes.

Axe 5: Pour une Europe de l'énergie interconnectée via le marché européen de l'énergie

Article 14 : La coopération transnationale comme facteur d'interconnexion du réseau énergétique européen

Considérant que la crise énergétique et plus spécifiquement la crise des prix de l'énergie résulte de la trop grande dépendance de l'Europe aux énergies fossiles. Et qui a pour conséquences un difficile accès des entreprises et citoyens européens à l'énergie ;

En soulignant que la crise de l'énergie touche l'ensemble des Etats membres avec une gravité variable entre les pays ;

Economie, monnaie, environnement, énergie, agriculture et industrie

Résolution n°23/1

En considérant que l'accent doit être mis sur l'encouragement de la solidarité énergétique qui est l'échange de bonne foi d'énergies complémentaires entre Etats membres ;

En rappelant que les énergies renouvelables sont des énergies peu coûteuses pour les consommateurs.

Les Jeunes Européens demandent:

- à investir dans les énergies renouvelables pour que leur apport croissant sur le marché de l'énergie fasse baisser les prix ;
- et à renforcer les réseaux européens de transport d'électricité pour faire circuler en continu une énergie verte peu coûteuse ;

Ces deux mesures combinées doivent être la stratégie principale de l'UE pour lutter contre les crises énergétiques actuelles et futures.

Article 15 : Pour une plus grande confiance mutuelle des Etats membres pour le partage d'informations et de technologies

Le secteur de l'énergie a souvent été la chasse gardée des Etats et est un secteur hautement confidentiel. Si les infrastructures énergétiques constituent des infrastructures stratégiques, il faut encourager la confiance et les échanges de données et de technologies entre Etats membres pour bâtir un réseau et marché de l'énergie efficace ;

C'est la coopération énergétique qui permettra en Europe pour chaque État membre une énergie facilement accessible, continue, décarbonée et à bas prix.

Les JE - France appellent à une coopération accrue entre Etats membres pour le partage de technologie et d'informations comme condition nécessaire à l'achèvement d'un marché de l'énergie efficace et solidaire.